

RÉDACTION ET BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue de St-François 20.

PRIX D'ABONNEMENT Un an 6 mois 3 mois

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES

HAASENSTEIN & VÖGLER

Lausanne, Place de la Palud 24

Montreux, Vevey, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Imier, Delémont, Bière, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger... 25 centimes la ligne. Pour la Suisse... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LAUSANNE, 13 juillet 1891.

Initiative et referendum.

Pour se consoler de leur défaite, les journaux hostiles au droit d'initiative épiloguent sur la « petite majorité » obtenue par le projet de révision.

L'initiative est donc entrée dans la constitution par la grande porte. Elle ne ne risquerait d'en sortir que si on méprisait de cette arme excellente.

A ce point de vue, il nous est difficile d'approuver la décision prise la semaine dernière par la Société protectrice des animaux. Dans une réunion tenue à Zurich, elle a décidé de provoquer par décret souverain l'introduction dans la constitution fédérale d'un article...

La question de fond mise à part — nous avouons qu'elle nous laisse assez froids — ne serait-il pas déplacé de ravalier notre constitution au niveau d'un règlement d'abattoir?

Nous n'avons que trop la tendance de régler par voie constitutionnelle une foule d'affaires qui, partout ailleurs, sont du domaine législatif. C'est déjà regrettable. Mais ordonner quel sera le trépas des bœufs, des vaches, des moutons et des porcs dans l'acte constitutif de l'Etat, celui qui fixe la division du territoire national, organise les pouvoirs publics, et détermine les bases du droit public du peuple suisse, cela dépasse toute mesure.

Le congrès s'ouvrira par un discours du président de l'association, M. de Boyve, rédacteur en chef de l'Emancipation, de Nîmes, un énergique représentant des réformes sociales par le concours des efforts individuels, seule digue possible sous le régime du suffrage universel au torrent du socialisme autoritaire qui nous menace et qui commence à nous envahir.

La compagnie du P.-L.-M. accorde des billets à moitié prix pour se rendre au Congrès de Marseille. Les rapports qui nous lient aux protestants de France et particulièrement à ceux du Midi, sont si étroits qu'il leur est permis de compter sur notre sympathie et sur notre concours.

Le peuple suisse ne manquera pas d'occasions d'exercer ses droits souverains. Le referendum a dans ce moment-ci du pain sur la planche :

D'abord le tarif des péages, que les efforts combinés du Grütli et de nos confédérés de Genève et de Neuchâtel, vont faire soumettre au verdict du suffrage universel.

Ensuite viendra le rachat du Central. L'Eidgenössischer Verein, qui groupe les éléments conservateurs des cantons protestants de la Suisse allemande, a décidé de prendre la tête du mouvement. Elle est déjà fortement appuyée par la Volkspartei bernoise. Les gouvernements vaudois, qui trouvaient excellent d'acheter la moitié du Central, mais considèrent comme une abomination de le soustraire à la tutelle désintéressée de MM. Goldberger et consorts en le faisant passer sous l'administration de l'Etat, — appuieront sans doute ces deux groupes. De la sorte, les trente mille signatures seront très certainement réunies.

Enfin, notre confrère le Tagblatt de Berne sonne le ralliement contre la loi sur la condition civile des Suisses établis hors de leur canton

d'origine. Nous sommes d'une opinion contraire à la sienne. Non que la loi sortie des délibérations des Chambres soit parfaite. Elle a été cahotée pendant des années du Conseil national au Conseil des Etats. Elle est le résultat de laborieuses transactions et ne se présente pas comme une œuvre très systématique. Mais en pareille matière la plus mauvaise loi vaut mieux que point de loi. La situation juridique actuelle des milliers de Suisses qui vivent hors de leur canton d'origine est incertaine, gâchée et arbitraire. Des règles fixes, fussent-elles théoriquement contestables, rendraient à tous les plus grands services. Il n'était pas — sauf peut-être celle sur les droits politiques encore en panne — de loi plus urgente que celle-là pour mettre en pratique la constitution de 1874. Un rejet, après toutes les peines qu'il a fallu pour la mener à bien, en serait extrêmement fâcheux. En outre elle a un caractère absolument juridique. Les praticiens et les juristes les plus expérimentés de la Suisse l'ont laborieusement discutée. Et, sans manquer de respect au peuple souverain, il est permis de se demander s'il est bien indiqué de soumettre au suffrage de tous des questions aussi ardues et aussi spéciales.

Nous sommes priés d'annoncer et de recommander au public de la Suisse française le congrès de la Société protestante pour l'étude pratique des questions sociales, qui se réunira à Marseille le 29 octobre prochain. Les questions à l'ordre du jour sont : 1° L'assistance par le travail ; 2° L'avenir de la coopération ; 3° Le patronage des enfants abandonnés.

M. Richard Waddington, sénateur, introduit par M. Ch. Gide, professeur d'économie à Montpellier, et l'éloquence incisive a été fort appréciée à Genève, fera une conférence sur le travail des femmes et des enfants.

Le congrès s'ouvrira par un discours du président de l'association, M. de Boyve, rédacteur en chef de l'Emancipation, de Nîmes, un énergique représentant des réformes sociales par le concours des efforts individuels, seule digue possible sous le régime du suffrage universel au torrent du socialisme autoritaire qui nous menace et qui commence à nous envahir.

La compagnie du P.-L.-M. accorde des billets à moitié prix pour se rendre au Congrès de Marseille. Les rapports qui nous lient aux protestants de France et particulièrement à ceux du Midi, sont si étroits qu'il leur est permis de compter sur notre sympathie et sur notre concours. Il importe que tous ceux qui cherchent du même côté un remède aux misères sociales les plus poignantes comme aux dangers les plus apparents apprennent à se connaître personnellement et mettent en commun leurs expériences.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 12 juillet.

Les départs. — Préparatifs de la fête suisse. — L'affaire des métaux. — Encore la mélinite. — Le mystère Barrême.

Paris commence à se garnir de drapeaux pour la fête nationale. Celle-ci tombant un mardi, avec quelques festivités préliminaires la veille, en particulier l'inauguration de l'avenue de la République, il se produit en fait, sinon officiellement, une petite série de trois jours de vacances dont chacun profite à sa manière.

Les uns s'empressent de quitter la ville pour s'en aller respirer un air pur sur quelque

indignités déjà commises. Hélas ! le procès marchait trop bien pour qu'il pût être question de ne pas en presser l'issue.

Alors la pauvre mère n'eût plus qu'un désir : apporter dans l'exil de son fils tout l'adoucissement possible. Quand le vieux Signol, grâce à la générosité de la comtesse, eut loué la petite chaumière des bords du Rhône, Lætitia vint visiter la mesure. Avec des peines infinies, elle fit accepter à son fils, pour rendre cet abri moins sordide, les quelques louis qu'elle avait pu soustraire à la comptabilité méticuleuse de son seigneur et maître. De cette façon, le vieux batelier et celui qu'il appelait toujours son pensionnaire furent logés décentement, grâce à un fonds commun provenant des deux sources les moins faites en apparence pour se confondre.

Chose encore plus inattendue ! la vieille Corse en vint assez vite à se prendre pour Thérèse de Sénac d'une passion véritable, sans se douter que ce sentiment pénétrait en elle comme un reflet. Fortunat, qui avait aimé tendrement sa mère quand il était relativement heureux, se mit à l'adorer quand il retrouva, dans ce cœur rude mais sincère, le seul écho qui pût répondre au sien. Elle eut enfin part à ses confidences. Il lui conta sa rencontre avec Thérèse au bord du Rhône, presque à l'aube du jour, quand la vaillante châtelaine était venue défendre l'honneur de son toit. L'âme passionnée de cette femme de soixante ans, dont les cheveux restaient noirs comme l'ébène, s'exaltait à ces récits dont elle s'augmentait encore le romanesque attrait. Quo ! elle avait pu haïr cette belle comtesse qui traitait Fortunat comme un ami, comme un frère, qui lui confiait son intérêt, son estime, sa personne, sa réputation elle-même !... C'était un culte véritable qu'elle avait à cette heure, elle aussi, pour cette ennemie d'hier, et plus d'une fois, elle s'était demandé si « l'enfant » n'éprouvait pas autre chose encore que du dévouement pour la grande dame.

Mais Fortunat trompait sa mère de son mieux, en ne la laissant lire que sur une des faces de son cœur.

plage de la Manche ou de l'Océan. Par contre les provinciaux débarquent, les trains de plaisirs organisés pour le 14 juillet jettent à chaque gare leur nombreuse clientèle. Et de tout cela résulte un mouvement inaccoutumé.

Un quartier fort animé aujourd'hui, est celui du Trocadéro et du Champ-de-Mars, grâce à la grande fête de la colonie suisse. De celle-ci je vous rendrai compte demain, car la fête ne se termine, comme vous le savez par le programme, qu'à une heure assez tardive. Notons seulement les heures auspices du début : temps superbe, grand empressement de tous les membres de la colonie et de ses nombreux amis, excellentes dispositions pour passer une gaie journée.

La Chambre, les dernières séances ont été occupées par une véritable bataille à propos des filés de coton. Les filateurs et les tisseurs ont fait jouer toutes les influences pour les disposer pour ou contre le relèvement des droits, pour ou contre l'admission temporaire. Qui l'a emporté au juste, il est difficile de le dire. La Chambre a successivement rejeté toute majoration des droits d'entrée et toute admission temporaire, pour adopter en définitive le tarif actuel augmenté de 30 pour cent. Il y a donc des mécontents des deux parts, et le résultat de cette lutte aussi confuse qu'acharnée paraît appeler un nouvel examen de la question lors de la délibération au Luxembourg.

Une affaire qui a longtemps et gravement préoccupé le marché financier, vient de faire un pas important vers une solution. Je veux parler de l'affaire des métaux, à propos de laquelle les créanciers de la société étaient réunis hier au tribunal de commerce.

De cette assemblée il résulte — pour ne donner que les points essentiels — qu'aucun concordat n'a été proposé, que les créanciers se trouvent ainsi légalement en état d'union, ce qui implique la liquidation définitive et la vente aux enchères des éléments qui composent l'actif social. Dans la huitaine, le tribunal aura à décider si la liquidation judiciaire sera convertie en faillite. C'est là une question de pure forme puisque, sous la direction d'un liquidateur ou d'un syndic, la mise en adjudication des usines sera toujours obligatoire. Mais un point capital pour les créanciers est l'assurance, donnée par M. le juge-commissaire, que pour cette adjudication une mise à prix de 18 millions sera couverte.

Les créanciers se réuniront de nouveau à huitaine pour trancher diverses questions qui ne pouvaient être résolues que lorsque le tribunal aurait statué. Hier, en revanche, ils ont eu à se prononcer déjà sur une proposition de transaction avec les administrateurs. Ce projet, basé sur le paiement de deux millions et demi par ces derniers, n'a rencontré que quelques rares opposants. Il est donc dans les vraisemblances que le tribunal homologuera la transaction.

Au Palais de justice a été plaidée hier l'affaire de la mélinite, ensuite de l'appel interjeté par les condamnés. Ces débats ont eu lieu à huis clos, et l'on sait seulement que l'avocat général, après un réquisitoire très énergique, a conclu à la confirmation du jugement. L'arrêt de la chambre des appels correctionnels sera rendu jeudi prochain.

Le *Matin* annonce que ses révélations dans l'affaire Barrême ont enfin eu la justice. Le parquet de Versailles a décidé de rouvrir officiellement l'instruction, et le rédacteur de ce journal qui a désigné Souffrain comme l'assassin du préfet de l'Eure, vient d'être assigné

Un matin, Reine Cadaroux eut une lettre de son père, qui était à Paris depuis plusieurs jours afin d'assister au jugement. Le *Bouscaté* racontait son triomphe en quelques lignes terminées par cette plaisanterie sinistre : « J'ai idée, cette fois, qu'ils peuvent accorder les violons pour la danse. » En attendant mieux, ce fut Reine elle-même qui se mit à danser, tant elle était joyeuse. Puis, allant à la fenêtre, elle envoya, suprême insulte ! un baiser vers la Tour, en disant :

— A bientôt, ma belle ! Mère, vous ne niez pas en songeant à la figure que nos chateaux font en ce moment ?

Non, elle ne riait pas la pauvre Lætitia. Elle songeait à la figure que ferait son fils, quand elle pourrait aller le trouver, vers la brune, pour lui porter le message fatal !

Le soleil était couché. Fortunat comptait les minutes, car il savait que le procès devait être jugé de la veille. Il attendait sa mère dans sa chambre, dont la fenêtre ouverte laissait pénétrer les voix grondantes du Rhône enflé par une crue de printemps. Sur la berge, le vieux Signol debout, immobile, fumait sa pipe, magnétisé par la fuite régulière des eaux chargées d'épaves. Lætitia parut bientôt. Elle ouvrit la porte ; son fils courut à sa rencontre.

— Eh bien ? fit-il, enveloppant sa mère d'un regard fiévreux.

— Mauvaises nouvelles ! — Pour qui ? — Pour toi, *scentratato* !

Il avait compris. Il se laissa tomber sur une chaise, tandis que sa mère, debout près de lui, posait ses mains sur la tête brûlée de « l'enfant ». Bientôt, aspirant l'air pur ne pas défallir, il se dégagea et s'approcha de la fenêtre ouverte. Il faisait presque nuit ; la sourde menace des eaux devenait plus sinistre à mesure qu'augmentaient les ténèbres. La rive gauche, à peine marquée par des collines détachées sur le ciel, semblait éloignée d'une lieue. Le ciel était sombre et bas ; la pluie commençait à tomber doucement,

en qualité de témoin. Le *Matin* ajoute que de cette entrevue il résultera des choses que le public ne peut encore soupçonner et qui feront sensation.

Le *Temps* d'hier soir rend compte en ces termes de la première partie de la fête suisse :

Aujourd'hui, à neuf heures et demie, la colonie suisse de Paris a célébré, ainsi que nous l'avons annoncé, le sixième centenaire de la fondation de la Confédération. La fête, qui doit durer toute la journée, a débuté par une solennité patriotique au Trocadéro. Dans l'immense salle, décorée de drapeaux helvétiques et de drapeaux tricolores, se presse une assistance particulièrement nombreuse et où l'on remarque surtout beaucoup d'enfants. Au fond de l'estraade, une sorte de scène a été disposée. Le rideau levé, on en voit sortir d'abord une vingtaine de gymnastes qui exécutent, tandis qu'une fanfare les accompagne, des mouvements d'ensemble avec autant de souplesse que de précision.

M. Charles Locher, l'organiste de Berne, fait entendre le prélude en sol majeur, de Bach ; puis apparaissent trois *jodler* d'Appenzel. Lorsque les applaudissements frénétiques par lesquels ils sont accueillis ont pris fin, ces trois pittoresques personnages, en costume national : culotte jaune, veste rouge, et la pipette à la bouche, chantent, avec cette voix straignue dont ils savent tirer des effets si surprenants, plusieurs airs particuliers aux Alpes. Ces trois excellents montagnards, qui semblent fort étonnés de se trouver devant une semblable assemblée et dans une telle salle, reçoivent, cela va sans dire, une véritable ovation.

Deux tableaux vivants, représentant le serment du Grütli et Guillaume Tell à Altorf, obtiennent un grand succès.

Mais c'est surtout lorsque paraît M. Placide Currat, notaire à Châtel-St-Denis (canton de Fribourg), que l'enthousiasme est à son paroxysme. M. Currat, qui, nonobstant ses fonctions ministérielles, a une très belle voix de ténor, est costumé en père des montagnes de Grivère, en collette de velours et en petite veste. Il est coiffé d'une minuscule calotte en paille et, à la bouche, il a une énorme pipe, dont il tire tranquillement de longues bouffées. Sa pipe s'étant éteinte pendant qu'il chantait le fameux air national le *Ranz des vaches*, il l'a, non moins tranquillement, rallumée au moyen du briquet, ce qui a provoqué d'innombrables applaudissements.

M. Charles Locher, l'organiste de Berne, a fait entendre, après plusieurs airs bien connus en Suisse, son célèbre *Orange dans les Alpes*. Sur l'excellent instrument du Trocadéro, M. Locher, dont la dextérité est réellement très grande, a obtenu un effet d'une extraordinaire intensité.

Cette première partie de la fête s'est terminée par divers tableaux vivants et par l'exécution de l'hymne national suisse et de la *Marseillaise*. Puis les cinq ou six mille assistants se sont rendus à la galerie Rapp, où a eu lieu la seconde partie de la cérémonie.

Notons un petit incident qui, heureusement, n'a eu aucune conséquence tragique. La salle du Trocadéro s'est, à un certain moment, subitement emplie de fumée. Une panique était à craindre. Mais le public a eu le bon esprit de ne pas s'émeouvoir, et la fumée a disparu sans qu'on ait su bien exactement d'où elle était venue.

NOUVELLES POLITIQUES

M. de Freycinet, de retour de son voyage dans l'Est, a fait signer par le président de la République un décret aux termes duquel sont promus :

Au grade de général de division : les généraux de brigade Zoegger, commandant l'artillerie du 10^e corps ; Vargaue, gouverneur d'Epinal ; de Sonnois, commandant la 6^e brigade d'infanterie.

Au grade de général de brigade, les colonels Berliat, chef de la 15^e légion de gendarmerie ; de Boysson, du 11^e dragons ; Masset, du 7^e hussards ; d'Amale, du 27^e d'artillerie ; Marin, du 6^e hussards ; Lucas de Peslouan, directeur du génie à Versailles ; de Cabanel de Sermet, du 25^e d'artillerie ; Callet, du 52^e

Fortunat, pendant une longue minute, garda le silence comme pour mettre son âme à l'unisson de la tristesse de la nature.

— Ma mère, dit-il tout à coup d'une voix faible, bientôt nous ne nous verrons plus !

Lætitia n'avait pas conservé ses oreilles de vingt ans. Elle fit répéter la phrase qu'elle n'avait point entendue.

— Nous allons nous quitter, répéta le jeune homme avec plus de force.

Elle joignit les mains, et, glacée d'une affreuse épouvante, elle demanda :

— Où iras-tu donc ?

— Là-bas !

De son bras étendu, Fortunat désignait l'horizon vague des montagnes, sur l'autre rive. Sa mère crut qu'il montrait le Rhône.

— Malheureux ! cria-t-elle. Tu veux mourir !

— Non ! répondit-il en la rassurant d'un geste. Soyez sans crainte. Elle m'a défendu de me tuer !

A cette parole qui lui brisait le cœur, Lætitia fut sur le point de s'écrier : « Et moi ! » Mais elle se tut, comme foudroyée par le secret qu'elle découvrait.

— Que gagneras-tu à partir ? dit-elle.

— Ce que j'y gagnerai ? De ne pas voir la comtesse de Sénac chassée de son château, sans que, cette fois, je puisse la défendre. Ah ! pourquoi suis-je né ?

— Je t'en prie, calme-toi ! dit la mère en se mettant à genoux devant son fils. Voyons ! que faut-il faire ? Cherchons un moyen. Ecoute : si je pouvais... Ton père est encore à Paris pour quelques jours. Si je pouvais, pendant son absence, mettre la main sur ces papiers... Je les connais. Que de fois il me les a montrés en me disant : « Voici la clef du château de Sénac. » Quand je les aurais pris, tu les donnerais à la comtesse. Et alors, tout serait fini. Tu pourrais rester !

— Pauvre mère ! dit Fortunat. Que ne peut-elle vous entendre ! Hélas ! le moyen ne serait pas bon. D'abord, mon père vous tuerait si vous faisiez cela.

de ligne ; Sonnois, du 56^e de ligne ; de Monnard, du 37^e de ligne ; Crétin, chef d'état-major du 9^e corps ; Renouard, attaché à l'état-major de l'armée.

Le ministre de la guerre a en outre soumis à la signature de M. Carnot les nominations dans la Légion d'Honneur faites par son département.

Sont élevés à la dignité de grand-officier : les généraux Savin de Larlaune, commandant la 24^e division ; Désandré, commandant la 17^e division ; Heintz, commandant la 16^e division ; Renaud, commandant la 23^e division.

— A la suite d'incidents de la dernière séance de la Chambre roumaine, deux duels ont eu lieu entre M. Gajary, député gouvernemental et directeur du journal *Nemzet*, et les députés de la gauche Vecsey et Polonyi ; deux balles ont été échangées sans résultat entre MM. Vecsey et Gajary. La rencontre entre celui-ci et M. Polonyi a eu lieu au sabre. M. Polonyi a été assez gravement atteint à la main gauche. On craint d'être obligé de procéder à une amputation.

— L'administration gouvernementale russe se préoccupe activement de combattre en temps opportun le danger de la famine dans les provinces de Russie que menace une mauvaise récolte. Des sommes d'argent seront assignées par le gouvernement aux assemblées territoriales pour acheter à cet effet, d'avance, le blé nécessaire, et les chemins de fer seront tenus de réduire de 50 0/0 leurs tarifs de transport pour le blé dirigé des provinces où il se trouvera en excédent vers celles où il fera défaut. Et enfin on aura recours, si la nécessité s'en impose ultérieurement, à l'établissement d'un droit de sortie sur les blés, dans le but d'en limiter l'exportation à l'étranger.

— Le ministre d'Etat de Suède, baron d'Akerhjelm, a donné sa démission vendredi. M. Bostrom, grand propriétaire d'OEstang, a été nommé à ce poste.

La retraite du baron d'Akerhjelm était prévue depuis quelque temps déjà. On se souvient qu'il avait prononcé, il y a plusieurs mois, un discours que les Norvégiens avaient considéré comme injurieux et provocateur à leur égard, et que, à la suite du déchaînement de la presse norvégienne contre lui, sa situation avait été très fortement ébranlée.

Le successeur de M. d'Akerhjelm, M. Bostrom, est un député très influent qui s'est fait particulièrement remarquer par une violente campagne contre les idées libre-échangistes. On considère à Stockholm que ce changement de personnes n'apportera aucune modification dans la politique générale de la Suède. On dit cependant que M. Bostrom s'efforcera d'accueillir encore les idées protectionnistes du gouvernement surtout en ce qui concerne les négociations commerciales avec la France, que la dénonciation du traité de 1881 a rendus nécessaires.

Guillaume II à Londres.

LA REVUE DE WIMBLEDON

Londres, 12 juillet.

L'empereur, après avoir déjeuné chez le comte Hatzfeldt, ambassadeur d'Allemagne, a pris le train spécial à la station de Victoria, pour Wimbledon. Quand il est arrivé, le salut royal a été tiré par une batterie.

On avait craint beaucoup de choses, pour cette revue, et même qu'elle n'eût pas lieu. Le chemin de fer ne voulait transporter les troupes, les *shopkeepers* refusaient de lâcher leurs employés le meilleur jour de vente de la semaine, et les employés eux-mêmes ne tenaient pas à perdre une journée de travail et à faire des frais précisément pour le roi de Prusse. Tout s'est arrangé : ils ont reçu 2 shillings d'indemnité chacun pour leur déplacement, et aujourd'hui 22,000 hommes, dont 16,000 volontaires, se trouvaient à 3 h. 30 sur le terrain de manœuvres, un plateau herbeux situé au milieu d'un paysage anglais, frais et charmant.

Le village même de Wimbledon, composé en grande partie de riches villas, avait fait des frais considérables pour la réception de l'empereur. On peut dire que proportionnellement ses rues étaient plus pavées que celles de Londres la veille ; proportionnellement aussi la foule était plus grande qu'à Londres, ce qui s'explique sans doute par ce fait qu'un volontaire joint généralement d'une famille, et que père,

Ensuite, croyez-vous que la comtesse consentirait à se servir d'une arme volée, même pour se défendre ? Vous ne la connaissez pas ! Et puis, voyez-vous, même si elle revenait... Mon Dieu ! c'est ce jour-là que je devrais partir !

— Mais pourquoi ? pourquoi, au nom du ciel ?

— Le jeune homme se tut. Pendant quelques secondes on entendit seulement la grande voix du fleuve roulant ses eaux pressées, à la lumière vague des étoiles qui commençaient à se montrer. Fortunat hésitait encore à dévoiler son cœur, même à sa mère. Il lutta contre la douce tentation de laisser son amour vivant derrière lui, dans une oreille humaine. Enfin, il céda. Ne venait-il pas de trouver un dépositaire digne de cet héritage ? Et, surtout, qu'avait-il à révéler qui ne fut à la gloire de son idole ?

Il y a une chose que vous ne savez pas, dit-il en s'approchant pour être entendu sans trop élever la voix. J'ai connu un misérable fou la comtesse de Sénac... et j'en meurs !

Lætitia, élevée dans le pays où toutes les passions sont puissantes, parut à peine étonnée. Ses yeux brillaient dans l'ombre, d'un feu singulier. Elle murmura, sans apercevoir elle-même tout ce qu'il y avait au fond de sa pensée :

— Lui as-tu parlé ?

— J'ai parlé ! répondit le jeune homme en embrassant doucement sa mère au front. J'ai dit une parole qui méritait toute sa colère ; et cependant elle ne s'est point irritée. Si vous l'aviez entendue ! Si vous aviez vu son regard ! C'est une grande dame, assurément ; mais, de plus, c'est une sainte. Une créature comme elle n'a besoin ni de mots pompeux, ni d'indignation bruyante. Elle m'a dit une phrase, une seule phrase que je n'oublierai jamais ; tout a été fini !... Et je l'aime toujours, je l'aime jusqu'à ma mort — dont je lui ai juré de ne point avancer l'heure... Mais je sens qu'il ne faut plus que nous nous reconrions ici-bas. J'ai eu d'elle tout ce que je puis rêver : le bonheur de la servir.

(A suivre.)

Bovard, V.-C. Cully; E. Wicky, V.-C. Lesauze; Grobet, Leroyer, V.-C. Genève, et Lesna, V.-C. Chaux-de-Fonds...

les bourses, avaient été organisés et ont été très fructueux. Aujourd'hui, les jeux continuent.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Tentative d'empoisonnement sur trente personnes.

TRIBUNAL CRIMINEL DU DISTRICT DE NYON Audience du 13 juillet.

Nyon, 13 juillet. Le tribunal criminel du district de Nyon juge aujourd'hui une affaire très grave:

Jules Livet, de Crassier, né le 6 mars 1851, ancien jardinier à la Métairie, grand asile d'aliénés situé à quelques minutes de Nyon, sur la route de Genève, est accusé d'avoir tenté d'empoisonner le directeur, M. le D^r Fetscherin, sa famille et un certain nombre de pensionnaires de la maison.

Voici les faits de la cause, d'après l'acte d'accusation: Le 11 février de cette année, peu après le repas de 11 heures, les membres de la famille Fetscherin et une trentaine de pensionnaires furent pris de grands maux et de vomissements. Les premiers atteints furent un petit garçon âgé de 6 ans 1/2, Mme Fetscherin, une bonne et les cuisinières.

Le directeur pensa immédiatement à un empoisonnement. Il examina de très près les ustensiles de cuisine, sans y rien trouver de suspect. Le bouillon qui avait servi à faire le potage, le légume et la sauce du rôtibœuf furent reconnus également à l'analyse parfaitement sains.

Une circonstance mit M. Fetscherin sur la vraie piste: Tandis que les pensionnaires et les domestiques femmes étaient malades, les domestiques hommes n'avaient aucun mal. Ils étaient les seuls qui n'eussent pas mangé le gâteau aux pommes du dessert.

Mieux encore: le soir, deux infirmières restées indemnes, mangèrent de ce gâteau, qui leur fut offert par les pensionnaires confiés à leurs soins: les mêmes désordres gastriques se produisirent presque immédiatement chez elles.

Plus de doute! Il restait heureusement encore un peu de gâteau. M. le D^r Fetscherin le porta chez M. Callet, pharmacien, pour le faire analyser, et on trouva sans peine, dans la pâte, une certaine quantité d'arsenic. Les maux constatés étaient bien caractéristiques de l'empoisonnement par l'arsenic: douleurs des reins très vives, soif ardente, grande prostration des forces, etc.

Les conclusions de l'expertise, faite par M. Callet, assisté de M. Seiler, chimiste cantonal, portent: 1° que la pâte du gâteau contient 0,62 grammes 0/0 d'arsenic, sous forme d'acide arsénieux;

2° que les pommes contiennent 0,19 0/0 du même toxique;

3° que l'acide arsénieux a été introduit dans la pâte probablement avant la cuisson;

4° que la dose d'arsenic employée a été d'environ quatre grammes.

Et comment cet arsenic était-il là? La pâte avait été préparée le 10 au soir par l'une des cuisinières, Marie Kuenzi, et portée dans une « déense ». Le lendemain, la même personne reprit la pâte pour l'étendre et façonner son gâteau, qui resta dès lors à la cuisine, sous les yeux de la domestique, jusqu'au moment où on le mit au four. L'arsenic devait avoir été répandu sur la pâte pendant la nuit par une personne qui s'était introduite dans la « déense ».

Les chimistes ont, il est vrai, trouvé de l'arsenic dans la farine prélevée aussitôt après la constatation du crime. Mais il s'y rencontre en quantité très faible et, d'après l'acte d'accusation, « cela s'explique par le fait que la cuisinière en pétrissant le gâteau mêlé d'arsenic a plongé ses mains dans la farine pour en remettre sur sa pâte. Le poison attaché à ses mains a laissé des traces dans le recipient à farine, pas assez pour provoquer de nouveaux maux, mais assez pour être retrouvé par l'analyse chimique. »

Les soupçons se portèrent d'emblée sur Livet, le jardinier de la Métairie. Une enquête avait été instruite contre lui pour vol quelques mois auparavant. Elle n'avait pas abouti, mais avait laissé des doutes sur sa moralité, et le directeur lui avait donné son congé. Il avait en outre des antécédents suspects: il a subi en France une condamnation pour vol. En 1853, il avait été accusé d'avoir voulu empoisonner son frère, arrêté, puis remis en liberté faute de preuves. En 1876, toute la famille Livet avait été malade, un dimanche après le repas. Seul l'accusé n'avait rien; ses parents curent alors et croient encore qu'il avait empoisonné un chou-fleur. La mère voulut examiner ce légume; son fils Jules en fit prestement disparaître les restes...

En outre, on savait que Livet avait eu à sa disposition une boîte d'arsenic destinée à détruire des mûlots qui dévastaient le jardin de la Métairie. Il fut aussitôt arrêté et l'enquête a fourni contre lui une série de nouveaux indices: D'abord plusieurs témoins affirmèrent que Livet, fu-

rieux d'avoir été congédié, avait proféré des menaces contre M. le D^r Fetscherin. A l'un il avait dit « qu'il donnerait un coup de bâton sur les oreilles du directeur et que s'il ne pouvait pas l'atteindre il lui tirerait un coup de fusil. » A un autre: « Je vais quitter la Métairie, mais si le docteur m'empêche de me re-placer, je le tuerai. Sa femme avait tenu, elle aussi, des propos analogues.

Quand le juge a demandé à Livet ce qu'il a fait de l'arsenic à lui livré pour l'usage du jardin, il a répondu par des mensonges, facilement percés à jour par les déclarations de ses camarades de travail. Il a demandé à ceux-ci de déclarer que la boîte avait été finie déjà en octobre dernier. Puis il a produit d'autres versions contradictoires.

Malgré ces faits, Livet ne absolument et les débats ne manquent pas d'intérêt, car plusieurs points sont encore obscurs.

Les débats sont dirigés par M. Moreillon, président du tribunal de Nyon, assisté de MM. les juges Baup et Verret.

M. Gross, substitut du procureur-général, requerra. L'accusé se défendit par M. l'avocat Georges Favay. M. Auguste Dorier, député, à Arzier, est nommé chef du jury.

L'interrogatoire de Livet vient de commencer. Il nie énergiquement.

CHRONIQUE AGRICOLE

Notes sur la vigne.

L'expérience a démontré, écrit M. J. Coderay dans la Chronique agricole et viticole du canton de Vaud, que sur la plupart des plantes, un refoulement de la sève bien entendu augmente la quantité et la qualité du fruit sans trop nuire à la vitalité des plantes; cependant il est reconnu qu'elle diminue la vigueur de celles-ci. Sur aucune plante nous ne pratiquons ce refoulement de sève avec autant de persistance que sur la vigne: taille, ébourgeonnements, pincages répétés, etc.

Une question se pose tout naturellement: dans quelles proportions justes nos ébourgeonnages, pincages, etc., peuvent-ils être pratiqués pour l'avantage de nos récoltes sans compromettre la santé de nos vignes? ou plutôt quelle est la surface en feuilles qu'un de nos ceps de vigne doit avoir pour faire équilibre à la ramure de ses racines et avoir vigueur et santé.

Dans tous nos vignobles vaudois nous donnons comme tuteur à nos ceps des échelas d'une longueur presque uniforme de 1 m. 45 cm. C'est donc que l'expérience a prouvé à nos ancêtres que la vigne, dans nos conditions de plantation, devait avoir une végétation annuelle de cette hauteur, soit au minimum des feuilles ayant une surface totale d'environ 60 cm² par cep.

Actuellement la végétation de la vigne semble être victime de maladies ou d'accidents beaucoup plus nombreux qu'anciennement: oïdium, mildiou, grêles répétées. Veillons donc à pincer nos vignes vigoureuses seulement pour leur surplus; et quant aux faibles, évitons soigneusement ces pincements répétés et ce dépeuplement trop net des ceps. Je me souviens d'avoir eu à faire une observation à ce sujet à une bonne femme, qui me répondit en patois: que quand elle avait « biotzi » sa vigne de cette façon, elle n'avait pas à la retoucher jusqu'à la vendange. La malheureuse faisait dans sa vigne le même effet que les chèvres dans nos forêts avant l'abolition du parcours!

DÉPÊCHES

Morges, 13 juillet. — La distribution des prix a eu lieu ce matin.

Voici les dix premiers prix aux bonnes cibles: Cible Léman. Points. — 1. Auguste Martin, à Perroy; 2. Charles Secretan, à Lausanne; 3. Louis Blanc, à Brent; 4. Johann Walder, à Sirmach; 5. Auguste Vautier, à Grandson; 6. Marius Chessex, à Territet; 7. Joachim Stump, à Bucharben; 8. Grosjean-Rédard, à la Chaux-de-Fonds; 9. Alcide Hirsch, à Neuchâtel; 10. Henri Pache, aux Croisettes.

Cible Bonheur (mouches). — 1. Henri Bruy, à Lausanne; 2. Gugi, à Corgémont; 3. César Perrin, à Colombier; 4. Marius Chessex, à Territet; 5. James Perret, à Madretsch; 6. G. Jovet, à Cossonay; 7. Simonetta, à Martigny; 8. Georges Martinoni, à Rolle; 9. Louis Blanc, à Montreux; 10. Truan-Testaz, à Vallorbes.

Cible Bonheur. — 1. Arthur Leuba, à Noiraigue; 2. Louis Buffat, à Corsier sur Vevey; 3. Henri Gugolz, à Zurich; 4. Roger Tallichet, à Grandson; 5. Marius Roy, à Vevey; 6. James Barrelet, à Neveys; 7. Peter-Christen, Wolfenschieschen; 8. Louis Pittet-Jotte-rand, à Bière; 9. Gustave Pernet, à Lausanne; 10. Auguste Bugnon, au Locle.

Patrie-Progress: 1. Jacob Gsell, Amriswil; 2. Benziger, armurier, à St-Gall; 3. Henri Gugolz, à Zurich; 4. Arnold Montandon, au Locle; 5. Frédéric Monnet, à Cossonay; 6. Louis Mercier, voyer, à Orbe; 7. Vincent Vasser, à Carouge; 8. Edmond Schwarz, La Sarraz; 9. Fritz Benteler, à Heimenschwanden; 10. Edouard Lecomte, à Lausanne.

Militaire: 1. Albert Martin, à Perroy; 2. Henri Jaquet, à Vallorbes; 3. Truan-Testaz, à Vallorbes; 4. Félix Margot, à Ste-Croix; 5. Grosjean-Rédard, à Chaux-de-Fonds; 6. Eugène Cretegnay, à Reverolles; 7. Andreas Schneider, à Berne; 8. Christian Zenger, à Berne; 9. Edouard Grandjean, à Grandson; 10. Charles Ramuz, à Morges.

Cibles libres (mouches): 1. Eugène Loup, à Montagny; 2. Emile Malherbes, à Giez; 3. Jean Sulzer, à Altmoss; 4. Gustave Bernard, à Orbe; 5. Jules Déria, à Ligerolles; 6. Jacob Bar, à Amriswil; 7. Fritz Beutler, à Heimenschwanden; 8. Charles Secretan, dentiste, à Lausanne; 9. Albert Monfort, à Anpennasse; 10. Georges Martinoni, à Rolle.

Cible Morges: 1. Andersen, juge de paix, à Morges; 2. François Blanc, à Montreux; 3. Léon Bourquin, à Tramelan; 4. Henri Roche, à Genève; 5. Louis Faley, à Cossonay; 6. Emile Dutoit, à Rolle; 7. Edmond Meyer, à Champagne; 8. Charles Pache, à Palézieux; 9. Joseph Antonis, à Fribourg; 10. Jacob Meyer, à St-Gall.

Le roi du tir, soit le tireur qui a fait le plus grand nombre de cartons sur 100 coups, est Gottfried Stadler, à Madretsch (Berne).

Revolver Jura (mouches): 1. David Vautier, Grandson; 2. Jules Simonetta, à Martigny; 3. Jules Vautier, à Grandson; 4. Adrien Mercier, à Lausanne; 5. Jungo, à Fribourg; 6. Hamann Rufenacht, à Berne; 7. Henri Falletta, à Lausanne; 8. Albin Herzog, à Lausanne; 9. Maurice Guehbar, à Louay; 10. Percival Despland, à Lausanne.

Revolver Jura (points): 1. Jules Vautier, à Grandson; 2. David Vautier, à Grandson; 3. Edmond Eynard, à Rolle; 4. Otto Kurz, à Berne; 5. Jungo, à Fribourg; 6. Auguste Vautier, à Grandson; 7. Etienne Carrard, à Morges; 8. Marius Chessex, à Territet; 9. Adrien Mercier, à Lausanne; 10. Henri Knecht, à St-Gall.

Hérisau, 13 juillet. — Les délégués de la société fédérale des sous-officiers se sont réunis hier. La caisse centrale fera un subside de 600 francs à la section d'Hérisau pour couvrir les frais de la dernière fête. La prochaine aura lieu à la Chaux-de-Fonds.

Une proposition de la section de Soleure tendant à demander au Conseil fédéral de rendre obligatoire le troisième degré de l'instruction militaire préparatoire et de prendre en mains l'exécution de cette mesure a été adoptée.

Parmi les sous-officiers primés, de la Suisse française, nous citons: Infanterie: M. Jean Humbert, de la Chaux-de-Fonds; Blanc, à Travers, et Jules Zeller, à Neuchâtel. — Génie: Henri Jublet, à Neuchâtel. — Administration: Raffat, Eugène, à la Chaux-de-Fonds. Et dans les concours généraux: Louis Robadey, à Lausanne; Mussard, à Genève, et Raffat, à la Chaux-de-Fonds.

Bellinzona, 13 juillet. — Le gouvernement a chargé MM. Soldati et Colombi de le représenter à la fête de la fondation de Berne.

Aujourd'hui, les défenseurs de Scuzziga répliquent.

La sentence sera probablement rendue demain.

Londres, 13 juillet. — Le Standard assure que la majorité des députés irlandais est disposée à élire M. Dillon comme leader du parti. Sir Mac-Carthy, qui avait remplacé M. Parnell, démissionnerait pour raisons de santé.

Le vapeur anglais Chimborazo, portant 100 touristes, a touché sur les rochers de la côte de Norvège. Il a été remis à flot à la marée haute. Les passagers ont été débarqués puis rembarqués, et sont arrivés sains et saufs à Bergen.

Paris, 13 juillet. — Dans le scrutin de ballottage pour l'élection du député de la deuxième circonscription du cinquième arrondissement (quartier du Jardin des Plantes), M. Trélat, candidat républicain patroné par le

Temps et la République française, est élu par 2480 voix.

M. Collin, conseiller municipal, candidat radical autonomiste, en a 2194, et M. Clément, possibiliste, 1746.

M. Trélat remplace M. de Lanessan, radical, nommé gouverneur général de l'Indo-Chine.

Paris, 13 juillet. — Un accident de chemin de fer est arrivé à la gare du Nord, à Paris.

L'express de Boulogne, entrant vers minuit en gare, a tamponné l'express de Lille. Le fourgon du train de Boulogne. Trois personnes ont été grièvement blessées; dix, légèrement.

Une réunion de 4000 membres du syndicat des ouvriers et employés de chemins de fer a décidé que si mardi, 14 juillet, satisfaction n'était pas donnée aux grévistes de la compagnie d'Orléans, tous les services des cinq grandes compagnies françaises s'arrêteraient mercredi matin.

Ed. FÉRRÉ, éditeur.

LES LIVRES

GRUYÈRE ET MONTBARRIY, par un étudiant en vacances.

Une brochure in-8 avec gravures. Paris, imprimerie de la Croix fédérale, 3, rue de Provence.

Cette petite brochure, écrite avec esprit et entrain, est destinée à faire connaître les charmes de la verte Gruyère et les mérites des bains de Montbarriy, qui viennent d'être entièrement restaurés. Nous la signalons à tous les amateurs de villégiature paisible. Car ce coin de pays fortuné n'est heureusement pas encore envahi par les touristes à livre rouge et on peut y passer des journées entières sans y voir un alpenstock décoré des inscriptions classiques: Chamonix, gorges du Trient, Eggischhorn, etc., et sans y rencontrer un ascensionniste en costume de Tartarin.

Quant aux bains de Montbarriy, ils sont dans une situation charmante, et il est superflu de les vanter.

L'hôtel, dit notre brochure, est abrité dans un pli de terrain ouvert largement sur le Gibloux, la plaine verte où Bulle entasse ses tuiles rouges, et la vallée de la Sarine; la sinueuse rivière promène sa longue traîne au pied du château de Gruyère, de la Dent-de-Broc, de la pittoresque chapelle des Marches, et va se perdre dans un feuillage de verdure, du côté de Broc et de la route de Charney. Si, de la terrasse de l'hôtel, la perspective est splendide, elle est tout à fait merveilleuse quand on monte quelque peu, quand on va jusqu'au pavillon qui se dresse sur la colline. De là, on domine toute la plaine, toute cette admirable plaine de la Gruyère qu'encadrent des montagnes souriantes et fraîches comme des vergers et des jardins. La grâce, voilà le trait distinctif de ces paysages gruyériens.

Conseils pratiques aux recrues suisses à leur entrée au service, par un SERGENT d'INFANTERIE. 1 brochure de 30 pages, Vevey, l'Internationale-Artistique, éditeur, 1891.

Nous ne pouvons mieux recommander cette brochure qu'en reproduisant la lettre suivante adressée à l'auteur, M. Henri Delavigne, par M. le colonel Feiss, chef d'arme de l'infanterie:

« J'ai lu avec un vif intérêt les épreuves de vos Conseils pratiques aux recrues suisses, qui combient une lacune de notre littérature militaire et qui rendront un réel service à nos jeunes recrues. Je vous félicite de ce travail. »

La brochure est ornée de quatre gravures.

Album illustré des chemins de fer et bateaux suisses, édité par LA SUISSE, agence générale de publicité, à Genève. 1 vol. in-4° relié.

« Les ouvrages de description, les « guides » sur la Suisse sont nombreux, disent les éditeurs dans leur préface; il en a paru dans toutes les langues et nous n'avons pas cherché à les remplacer. »

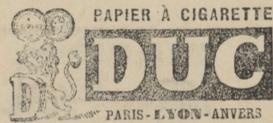
Nous avons voulu faire un livre nouveau, analogue à celui publié en France par l'administration du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée. Notre Album présente, sur la plupart des « guides », l'avantage d'être illustré; il ne s'égare pas dans des mille détails sur les prix d'hôtel, de conducteurs, de voitures, qui sont utiles sans doute, mais enlèvent à la description tout son pittoresque. En le rédigeant, nous avons eu surtout en vue la description complète et sûre de la nature et des principales localités. Nous avons voulu rappeler les grands faits de l'histoire, attirer l'attention des touristes sur les beautés du sol suisse, enfin contribuer à faire apprécier les ressources que présentent le commerce et les industries diverses de la Suisse.

Nous indiquons également les facilités de transport offertes par les chemins de fer et les bateaux à vapeur de la Suisse, ainsi que les correspondances avec l'étranger, les trajets directs et les grands express européens.

Notre Guide-Album se trouve partout en Suisse, dans les salles d'attente et buffets de gares, dans les salons de lecture des hôtels et des sociétés, dans les établissements balnéaires, etc. En outre, nous en avons adressé des exemplaires aux principaux hôtels et établissements de France, Algérie, Angleterre, Italie, Belgique, Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'aux compagnies de transports transatlantiques et aux agents consulaires suisses à l'étranger. »

AUX FINS NEZ

Prenez tous les parfums, tous les baumes d'Asie. Avec toutes les fleurs de Nice et de Monaco. Vous n'aurez pas encore une exquise ambrosie, comparable à l'odeur des savons du Congo. Saonnerie Victor Vaisier, Paris. Ag. dép. FRAY & SAUNIER, 35, rue Turpin, Lyon.



La plus recherchée dans tout le monde pour sa douceur, solidité et pureté.

Les chaleurs de l'été amènent souvent bien des perturbations dans les diverses fonctions de l'organisme. Il est facile de les éviter en faisant usage du VICH de KOLN de la pharmacie St-Martin, à Vevey. produit spécialement préparé, particulièrement concentré. C'est un fortifiant et reconstruit par excellence. Il combat victorieusement: anémie, migraines, faibles, ses en général, troubles nerveux des voies digestives. Antidépresseur et puissant stimulant de l'énergie vitale, il se recommande aux touristes, vélocipédistes, alpinistes, sportsman, etc., desquels il quintuple les forces musculaires et supprime l'épuisement. — Prix: 4 fr. et 2 fr. 50. Dépôt dans les principales pharmacies, et à Vevey: pharmacie St-Martin; à Lausanne: pharmacies Nicati, Morin, de Giez; à Montreux: Rapin, Schopfer; à Yverdon: Gétaz; à Genève: Wachsmuth.

LAUSANNE

Inhumations. — M. Delafontaine, brigadier de police, a été nommé directeur des sépultures.

Un beau dimanche. — Après une semaine pluvieuse et presque froide, nous avons eu hier un dimanche superbe. De tous côtés les promeneurs étaient très nombreux. Au Chalet-des-Enfants, dans les belles forêts de la commune de Lausanne, deux troupes joyeuses se sont rencontrées: la Société des Jeunes commerçants, ayant à sa tête l'Écho musical, — le dernier venu et non le moins bon des corps de musique lausannois, — et la colonie italienne de Lausanne, avec sa propre fanfare. On s'est promené dans les grands bois, on a joué, dansé à qui mieux mieux, puis le soir on est rentré en ville en cortège bras dessus bras dessous.

Du côté de Vevey, de Montreux et de Bex il y avait aussi beaucoup d'excursionnistes. Les trains du soir étaient bondés.

Fête française. — A Lausanne, la fête nationale française dure trois jours cette année. Elle a commencé hier par deux concerts à Tivoli. L'un l'après-midi, l'autre le soir, donnés par la Fanfare lausannoise, la Fanfare de la colonie française, nouvellement fondée, et l'Orphéon. Des jeux, pour tous les goûts et toutes

Résumé météorologique.

Mai-juin 1891.

La température moyenne de mai s'est élevée à 13°0, elle est ainsi un peu supérieure à la normale qui est 12°2, les extrêmes sont 25° le 14 et 4° le 17, jour le plus froid du mois avec une température moyenne de 4°6 seulement. La température du sol s'est élevée du 1^{er} au 29 de 11°2 à 15°6 à 0°50 est de 13°3 à 16°3 à 0°23.

Le baromètre a oscillé entre 715°5 et 701°0. La quantité de pluie tombée s'est élevée à 128°5 en 19 jours: c'est un excès de chute de 20° de plus que la normale et le nombre des jours dépassa aussi la moyenne qui est de 14. On observé un mélange de pluie et de neige les 17 et 18, le 17 il est tombé du grésil.

Des éclaircies ont été vues de la station 6 fois pendant ce mois, le brouillard a été observé le 7. — Le nombre des heures de soleil s'est élevé à 176 1/4, il y a eu dans le mois 4 jours entièrement sombres.

La température moyenne de juin a atteint 16°5; elle est supérieure de 0°5 à la normale qui est 16°0. Pendant la première décade la température a atteint 13°9, elle s'est abaissée du 11 au 20 à 1°6 pour s'élever à 19°4 du 21 au 30. — Les extrêmes sont 30°5 le 30 et 0° le 13. — La température du sol a continué à s'élever dans ce mois; elle atteignit, le 25, 17°6 à 0°50 et 18°6 à 0°25. — Le baromètre a atteint 721.5 le 13; le minimum était de 707.6 le 7.

La chute de pluie de 73°5 est inférieure à la normale qui est de 95°03, mais il a plu 15 jours nombre exactement égal à la moyenne des jours de pluie de juin.

Le nombre des heures de soleil s'est élevé à 214, il y a eu trois jours entièrement sombres. De nombreux orages ou manifestations orageuses ont eu lieu pendant ce mois, on a observé 8 journées orageuses depuis la station.

Les observations pluviométriques faites à Mimoye près Vich par M. Moreillon et celles de Payerne faites par M. Bersier donnent en juin: Mimoye, pluie 82°5 en 14 jours. Payerne, — 111°2 en 15 jours. Cette dernière station signale 5 journées orageuses, 4 juillet 1891. HENRI DUFOUR.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES Champ-de-Vin: A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555m; Long.: 6°38' E; Lat.: 46°31' N. — Barom.: 713; Therm.: 9°6; Haut. d'eau: 1°03.

Juillet moyenne: Baromètre 714, Thermomètre 18°4. Pluie 99°.

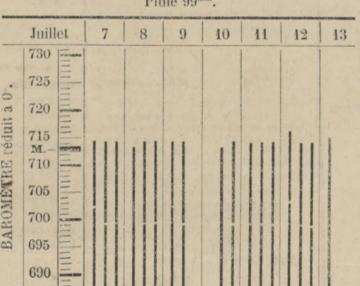


Table with 4 columns: Thermomètre (7 h. m., 1 h. soir, 9 h. soir, Min.), Pluie (mm), and other meteorological data for July 1891.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres.

Bourse de Lausanne du 13 juillet 1891.

Table of stock market prices for Lausanne, listing various banks and companies with their respective prices and yields.

On a payé: Actions Banque cantonale vaudoise 709 et 708; Caisse hypothécaire vaudoise 607.50; titres nominatives 598; obligations Suisse-Occidentale 304; Lombardes 323; 3 1/2 % Caisse hypothécaire 96.

La Gazette est en vente dans les dépôts ci-après: Lausanne, kiosques de St-François, de la Palud et de la Riponne; Bibliothèque de la gare; Dubois, magasin de tabacs, St-François; Tribin, librairie, Bourg; Bassin, magasin de tabacs, Grand-Pont; Ammann, cabinet lithographique; rue Hallmard; Monnet, libraire, rue Pépinière; Vevey, A. la gare; librairie Lertscher; Holl-Broyon, magasin de tabacs, — Montreux, Assenmacher, au Bon-Marché; Faisit, libraire, — Clavens, Mmo Béguin, libraire; la Flor de la Isabella, magasin de tabacs, — Aigle, Librairie Deladoye, — Genève, A. la gare; à l'agence des journaux, boulevard du Théâtre, et dans tous les kiosques. — Neuchâtel, kiosque des journaux; veuve Guyot, libraire, — Chaux-de-Fonds, A. la gare; kiosque de l'Hôtel-de-Ville, — Locle, H. Houst, — Bienne, A. la gare; kiosque, place du Moulin, — Porrentruy, A. la gare, — Fribourg, A. la gare; kiosque Lotzow, — Berne, A. la gare; kiosque Barenplatz, — Olten, A. la gare, — Zurich, A. la gare; chez Mme veuve Baquol, — Bâle, Agence des journaux, 74, rue des Tanneurs, — Lucerne, A. la gare.

Bourse de Genève (Service téléphonique).

Table of stock market prices for Geneva, listing various bonds and stocks with their respective prices and yields.

Changes du 13 juillet 1891.

Table of exchange rates for various locations including France, Italy, London, Amsterdam, and Vienna.

Dr Louis SECRETAN
absent pour un mois. 3815

GOURZE

Réunion religieuse
[3845] annuelle, le dimanche
19 juillet, des 9 1/2 h. du matin.

Lingerie
de MAUBORGET
A LAUSANNE

CHEMISES EN TOUS GENRES
à partir de 7 fr.

BLANCHISSAGE SPÉCIAL
ne permettant pas au linge de se déformer. 3150

MESDAMES Exigez le
BUSC à l'OURS
Avec cette vignette im-
primée sur chacun.
Trois forces à choisir
Votre corsage ne
se dégradera pas
à chaque instant
et vous ne le rem-
placerez plus, car
il est
INCASSABLE
Dans les bons magasins
de lingerie.



STADTGEMEINDE WINTERTHUR

Hypothekar-Anleihen von Fr. 11,550,000

vom 31. October 1890.

I. Plangemasse Rückzahlung.
Zur Rückzahlung am 31. October 1891 sind folgende 69 Obligationen ausgelost worden:
N^o 697 3450 4839 7226 8538 9674 12811 15325 17653 19975 21176 22480
1021 3515 5297 7926 8860 9923 12889 15882 17760 20603 21329 22651
1227 3566 6504 8083 9083 10267 14394 16015 18257 20641 21954 22943
2658 4057 6610 8104 9132 10911 14425 16217 18674 20787 22087
2775 4468 6934 8245 9225 11365 14722 16589 19625 20947 22287
3141 4613 7159 8483 9509 12050 14845 17063 19641 21020 22456

Die Rückzahlung findet am 31. October 1891 bei den untenbezeichneten Stellen statt und zwar mit
F. 535. — (Fr. 500. — Capital und Fr. 35. — Zinszuschlag für 11 Jahre). Vom Rückzahlungstermin
an hört die Verzinsung der angegebenen Obligationen auf. — Die nachfolgende Conversionsofferte
findet auf diese Titel keine Anwendung.

II. Kündigung des ganzen Anleiheins und bezügliche Conversionsofferte.
1. Die Stadtgemeinde Winterthur, indem sie von ihrem vertraglichen Rechte Gebrauch macht, kündigt
hiemit ebenfalls am 31. October 1891 auch alle übrigen noch ausstehenden 22,660 Obligationen des
oben genannten Anleiheins vom 31. October 1880 in der Meinung, dass nach Wahl der Inhaber
entweder die Rückzahlung der Titel
oder die Conversion derselben
erfolgt.

2. Die Rückzahlung jeder Obligation findet mit Fr. 535. — (Fr. 500. — Capital und Fr. 35. — Zinszu-
schlag für 11 Jahre) bei den untenbezeichneten Stellen statt.
3. Die Conversion geschieht zu folgenden Bedingungen:
a) Die alten Titel bleiben in bisheriger Form in Kraft, mit Beibehaltung der bestellten Hypothek sowie
aller mit Bezug auf dieselbe bestehenden Vertragsbestimmungen.
b) Unverändert bleiben ebenso die Bestimmungen betreffend die Zinstermine (30. April und 31. Octo-
ber), betreffend Rückzahlung und betreffend den jährlichen Zinsbetrag zum Capital von je fünf
Franken pro Obligation.
c) Die einzige Veränderung soll vielmehr darin bestehen, dass anstatt eines effektiven Zinses von
jährlich 20 Fr. bezw. halbjährlich 10 Fr. ein solcher von 18 Fr. bezw. halbjährlich 9 Fr. aus-
gerichtet wird. Der Obligationentitel selbst soll einen dahingehenden Stempelvermerk erhalten und
es sollen die gegenwärtigen gegen neue Zinsbogen mit halbjährlichen Coupons ausgetauscht
werden.
d) Diejenigen Inhaber von Obligationen, welche von dieser Conversionsofferte Gebrauch machen
wollen, haben bis spätestens am 25. Juli eine dahingehende Erklärung auszustellen, wofür
die gedruckten Formulare bei den untenbezeichneten Stellen bereit liegen.
e) Die Abstempelung der Titel, sowie der Umtausch der Zinsbogen erfolgt alsdann am 31. October
1891 bei denselben Stellen, welche die Conversionsofferte vermittelt haben.

III. Neue Subscription.
Es wird endlich beabsichtigt, diejenigen Obligationen, welche von ihren Inhabern nicht zur Conversion
gebracht werden sollen, sofort nach erfolgter Einlösung neu zu begeben, und es werden zu die-
sem Zwecke ebenfalls bis zum 25. Juli und von den nämlichen Stellen, auch Subscriptionen-
anmeldungen entgegengenommen.

Für solche Subscriptionen gelten folgende Bedingungen:
a) Die Zuteilung erfolgt bis spätestens am 15. August, im Falle einer Ueberzeichnung des zur
Verfügung kommenden Betrages unter entsprechender Reduction.
b) Der Subscriptionspreis ist auf Fr. 535. — für eine Obligation festgesetzt. Ihr Nominalwerth beträgt
Fr. 500. —, der am 31. October 1891 aufgelaufene Betrag der jährlichen Zuschläge Fr. 35. —.
c) Die Einzahlung hat am 31. October 1891 zu geschehen, sei es gegen sofortige Aushändigung der
Titel, sei es gegen einstellige Quittung der Zahlstelle.
d) Die Zinsbedingungen, sowie alle übrigen Bestimmungen der auf dem Subscriptionswege wieder
begebenen Titel sind die gleichen wie für die convertirten Obligationen (siehe sub II, Ziff. 3 oben).

Ueber die ganze Operation gibt eine bei den Zahlstellen aufliegende Notiz der Gemeindegatsverwaltung
weitere Auskunft.

Stellen:	
In Winterthur:	Städtische Centralverwaltung. Bank in Winterthur. Hypothekbank. Credithank. Volkshank. Zürcher Kantonalbank. Zürcher Bankverein. Comptoir der Eidg. Bank. Basler Bankverein. von Speyr & Cie. Zahn & Cie. Comptoir der Eidg. Bank. Eidgenössische Bank. Marquard & Cie. Grandbändler Kantonalbank. Comptoir der Eidg. Bank.
In St. Gallen:	Mandry & Dorn. Brettauer & Cie. Comptoir der Eidg. Bank. Pury & Cie. Comptoir der Eidg. Bank. Hörs sig' Mareel. Comptoir der Eidg. Bank. Union financière. Comptoir der Eidg. Bank. Comptoir der Eidg. Bank. Zählung der Coupons und die Rückzahlung von Obligati- onen zu vermitteln.
„ Neuchâtel:	Comptoir der Eidg. Bank.
„ Chaux-de-Fonds:	Comptoir der Eidg. Bank.
„ Lausanne:	Comptoir der Eidg. Bank.
„ Gené:	Comptoir der Eidg. Bank.
„ Sitten:	Comptoir der Eidg. Bank.
„ Paris wird das Comptoir national d'escompte die	Gefälligkeit haben, die Zah- lung der Coupons und die Rückzahlung von Obligati- onen zu vermitteln.

Namens des Stadtrathes:
Der Präsident: Geilinger.
Der Stadtschreiber: D' C. Schenk.



Chemins de fer du Jura-Simplon.

Lève de l'interruption du trafic près de Mönchenstein.

La ligne du chemin de fer près de Mönchenstein sera ré-
tablie samedi le 11 juillet prochain. Dès ce jour, le trafic
des marchandises, acheminé par des routes auxiliaires pen-
dant l'interruption, est de nouveau dirigé, comme du passé,
par les voies d'acheminement indiquées dans les tarifs.
En conséquence, nos bureaux d'expédition à la gare de
Bâle accepteront, à partir de la date précitée, pour être
transportés via Delle, les envois accompagnés de lettres de
voiture au départ de Bâle S. C. B. pour la France, la Belgi-
que, les Pays-Bas et l'Angleterre.
Berne, le 10 juillet 1891.

LA DIRECTION.
3840

ETTINGER & C^o ZURICH

LIQUIDATION COMPLETE DE TISSUS

Afin de vider nos immenses magasins, nous avons baissé extraordinairement les prix de tous nos articles, et nous nous permettons d'en indiquer quelques-uns ci-après :

	Prix par 1/2 aune.	Par mètre.
Melton-Foulé, double largeur, qualité solide	Fr. 0 39	Fr. 0 65
Draps anglais	» 0 45	» 0 75
Carreaux et Noppé-Rayé, double largeur, bonne qualité	» 0 75	» 1 25
Draps de dames, double largeur, en qualités excellentes	» 0 75	» 1 25
Foulé, Rayé et Carreaux, double largeur, pure laine	» 0 75	» 1 25
Lawn-Tennis, Rayé et Carreaux, double largeur, pure laine	» 0 85	» 1 45
Cachemires, Mérinos et Nouveautés, double largeur, pure laine	» 0 63	» 1 05
Mousseline-laine, étoffes pour bals et soirées	» 1 05	» 1 75
Woll-Beige, qualité excellente	» 0 27	» 0 45
Jupons et étoffes moirées, meilleure qualité	» 0 45	» 0 75
Flanelle Oxford, en qualité excellente	» 0 40	» 0 65
Garnitures assortissantes, en soie, velours et peluche	» 1 75	» 2 95
Toile de coton, blanche et écru, double largeur	» 0 26	» 0 44
Foulard alsacien, qualité excellente et impression solide	» 0 37	» 0 55
Foulard alsacien, prima, qualité excell. et impression solide	» 0 33	» 0 55
Zéphir, Batiste et Madapolain alsacien, bonne qualité	» 0 39	» 0 65

Envois
D'ECHANTILLONS DE TISSUS
pour dames et messieurs
ET DE MARCHANDISES
FRANCO A DOMICILE
Gratuites haute nouveauté gratis.

Département spécial d'étoffes pour messieurs et garçons:
Prix par 1/2 aune, Par mètre.
Bouckin, Velours et Cheviot, environ 140 cm. de largeur,
pure laine, prêt à l'usage. a Fr. 1 45 Fr. 2 45
Kammgarn, Elbeuf et Loden, environ 140 cm. de largeur,
pure laine, prêt à l'usage. » 2 95 » 4 95
Mélaine bernois, environ 130 cm. de largeur, qualité la meilleure. » 2 85 » 4 75

ECHANTILLONS de nos riches collections, en draps pour messieurs et garçons, sont
encouragés franco par retour du courrier.
Nous attirons spécialement l'attention des Instituts, Sociétés et Revendeurs sur nos
prix modérés.
Prière de bien vouloir se rendre compte des avantages offerts, en demandant les
échantillons à

CENTRALHOF
ETTINGER & C^o
ZURICH
Première maison suisse d'Exportation
P. S. — Envoi à domicile, par retour du courrier, des échantillons de tissus en toutes qualités, pour dames, messieurs et garçons.

L'ESTAFETTE

JOURNAL DU MATIN

PARAISANT A LAUSANNE 6 FOIS PAR SEMAINE
le meilleur marché
des journaux quotidiens vaudois.
Abonnements:
1 an, 10 fr.; 6 mois, 5 fr. 50; 3 mois, 3 fr.

Service télégraphique. — Résumé des nouvelles de la
Suisse et de l'étranger. — Chroniques cantonale et
fédérale. — Chronique parisienne. — Correspon-
dances et articles divers. — Feuilletons choisis, etc.
Bourses de Lausanne, Genève et Paris.

Au numéro du dimanche est joint un supplément
littéraire.

LA LECTURE DU FOYER

ainsi que la
Liste des Etrangers
en séjour à Lausanne.

LESSIVE PHÉNIX

(12 ans de succès)

le plus ancien et le seul produit de ce genre diplômé à Zurich pour ses
effets avantageux attestés par des certificats authentiques.
Se délier des nombreuses contrefaçons auxquelles sa qualité excep-
tionnelle a donné naissance et exiger rigoureusement sur chaque pa-
quet la marque de fabrique le
"PHÉNIX"
et la raison de commerce Redard Frères, fabricants, à Morges.
En vente dans toutes les bonnes épiceries et drogueries. 1814

PLUS DE NÉURALGIES

Migraines, Névroses
Guérison certaine par les Dragées des Prémontés
à base de Valériane de zinc et des principes actifs du Quinquina
Dépôt GÉNÉRAL de la SUISSE: M^o BURKEL & C^o, drog., à Genève
Envoi franco contre 3 francs en timbres ou mandat-poste.
Détail dans les bonnes pharmacies.

YVERDON. HOTEL DU PORT

à 2 minutes de la gare.
François GILLARD, propriétaire, membre de l'Union des
voyageurs.
Etablissement confortable, spécialement pour voyageurs de com-
merce et familles. Prix modérés.
Ecuries. Voitures à l'hôtel. 3813

HOTEL DE LONDRES, YVERDON (1^{er} ordre)

Ancienne maison très recommandée, appartements pour familles,
pension depuis 3 fr. par jour, logement compris.
BAINS — TÉLÉPHONE
Ecuries attenantes à l'hôtel. Voitures à disposition. A proximité de la
gare, en face du bureau des postes et télégraphes.
3320 E. Bourgeois, propriétaire.

HOTEL DU LION-D'OR. — SIVIRIEZ.

Seul établissement de la localité ayant droit de loger. — Par son ins-
tallation moderne se recommande surtout aux voyageurs de commerce,
touristes, voyageurs, sociétés, etc., auxquels bonne réception, consom-
mation et logis de premier choix sont assurés à des prix très modérés.
Restauration à toute heure. — Voiture à disposition.
Le tenancier, Th. Corboud. 3746

Canton du Valais (Suisse) Saxon-les-Bains.

2771. Grand établissement de Bains et Station climatique des
plus salubre. Eau iodée, bromurée. Bains et douches très recommandés
pour les maladies du sang, goutte, rhumatisme, etc., etc.

GRAND HOTEL DES BAINS, 1^{er} ORDRE

Saison du 1^{er} juin au 15 octobre.
Arrangements pour familles. Prix modérés.
Pour renseignements médicaux, écrire au D^r Dénériaux, médecin
de l'établissement. Pour appartements, à J.-F. Wulschleger, di-
recteur-gérant.

Altitude 1050 m. CHAMPÉRY Valais, Suisse.

SEJOUR DE MONTAGNE

Hôtel-Pension Berra

avec dépendances.
[2887] situé à proximité de forêts de sapins. Centre de nom-
breuses promenades. Prix modérés.
Theodore BERRA, propriétaire.

Hôtel & Pension du Lion-d'Or, aux Brenets

(Cl. de Neuchâtel) est à vendre, pour entrer en possession soit à
St-Martin 1891, ou à St-Georges 1892. Pour visiter et renseignements,
s'adresser à l'hôtel même. n2390-3852

ayuntamiento de Madrid

VENTE AUX ENCHERES

sur baisse de mise à prix.

Le mercredi 15 juillet 1891, à 10 heures du matin, en l'étude
de M^o Gampert, notaires à Genève, vente aux enchères d'une
maison sise à Genève,
11, rue des Allemands 11,
composée de 2 corps de bâtiments, dont un sur la rue, avec façade en
molasse, 5 fenêtres au midi, 2 magasins au rez-de-chaussée, 2 étages
loués pour commerce de gros, 3 étages d'appartements et combles, un
corps de logis de rez-de-chaussée et 6 étages entre cours.
Revenu brut: fr. 8580, susceptible d'augmentation.
La vente aura lieu à TOUT PRIX, même au-dessous de la
mise à prix, fixée par les experts à fr. 142,500.
S'adr. à M^o Gampert, notaires, Genève, Cité 20. n5134x-3569

A VENDRE

A CÉLIGNY (Genève)

pour hôtel-pension ou maison particulière, 3722
l'Hôtel du Lion-d'Or.
Un bon immeuble, avec dépendances, cour et jardin, à front de deux
rues, Station chemin de fer et bateaux. Eau dans l'immeuble.
Pour renseignements, chez M. Jaques Roget, propriétaire, à Céligny.

MAGASIN

On remettrait, à Lausanne, un ancien et bon magasin, avec
clientèle assurée, de
tissus divers et dentelles.
Adresser offres à M. J. Métraux, notaire, à Lausanne. 3847

Une demoiselle anglaise,

[3675] de bonne famille et de toute
moralité, désire place comme gou-
vernante ou demoiselle de
compagnie.
Adresser les offres jusqu'au 25
juillet, sous H 820 F, à l'agence
de publicité Haasenstein &
Vogler, à Fribourg.

3544. Une dame passant les

vacances d'été à la montagne, en-
croquerait quelques
pensionnaires.
S'adresser à l'agence de publi-
cité Haasenstein & Vogler,
à Lausanne, sous D 7300 L.

3839. Une fille de la Suisse alle-

mande, parlant les deux langues et
ayant quelque connaissance de
la couture, cherche
une place.
S'adresser à l'agence de publi-
cité Haasenstein & Vogler,
à Lausanne, sous J 7909 L.

Un employé de commerce

cherche place dans fabrique ou
commerce quelconque. 33 ans, ré-
libataire. Ecrire A. B. 1240, poste
restante, Nyon. 3806

ON DEMANDE

[3828] un apprenti de bureau, in-
telligent et bien élevé. S'adresser
à M. J.-J. Mercier, à Lausanne.

On demande à louer

[3849] aux environs de Morges ou
de Lausanne, une maison en
villa de 8 pièces au moins, avec
jardin. Adr. offres aux notaires
Rochat & Allmand, à Lau-
sanne.

3855. Dans un grand pension-

nat on demande
UNE GOUVERNANTE
capable de diriger le mé-
nage. S'adresser sous chiffre H
5562 X, à l'agence de publicité
Haasenstein & Vogler, à
Genève.

3848. On cherche, à Lausanne,

UN PENSIONNAT

bien recommandé, pour une jeune
fille de 14 ans. Adresser prospec-
tus à Miss Watt, The Retreat,
Haddington, Ecosse.

AVIS MORTUAIRE

Aux nombreux amis et connaissances, nous avons le chagrin
de faire part qu'il a plu à Dieu le Tout-Puissant de rappeler à
Lui, après une courte maladie, notre cher époux et père,
Alexandre SEILER
(né en 1849)
grand conseiller et propriétaire d'hôtel, à Zermatt,
après avoir reçu les saints sacrements de l'Eglise.
Priez pour lui.
n8941z-3853

Pour la famille affligée,

Vve Seiler, Cathrein et enfant.

Pension

3881. Dans une bonne famille
d'Aarau, on prendrait en pension
un garçon qui désirerait appren-
dre l'allemand et fréquenter les
écoles renommées de la ville.
Habitation située au milieu d'un
grand jardin d'agrément offrant
tout le confort désirable. Vue ma-
gnifique. Piano à disposition. Prix,
fr. 8 à 900 par année. S'adresser
sous M 7921 L, à l'agence de pu-
blicité Haasenstein & Vogler,
à Lausanne.

Dans la famille

[3850] d'un prédicateur d'une im-
portante localité du canton de
Berne, on prendrait sous des favo-
rables conditions 1 ou 2 garçons
ou filles, désirant apprendre l'alle-
mand,
en pension.
Bonnes écoles.
Offres sous K 7920 L, à l'agence
de publicité Haasenstein &
Vogler, à Lausanne.

ON CHERCHE

[3808] un jeune homme de la
Suisse française, comme apprenti
dans une maison de Nouveauté
& Draperie, de la Suisse alle-
mande, où il aurait l'occasion d'ap-
prendre la langue.
Offre adresser à M. A. Flih-
ger, Nouveauté et Draperie, à
Soleure.

3842. On cherche

UN JEUNE HOMME

de toute moralité, grand, fort et
robuste, pour un service de valet
de chambre. S'adresser à l'Insti-
tution Morgenthaler, à Neuveville.

ON DESIRE PLACER

[3844] un garçon de 16 ans dans
un hôtel de 1^{er} ordre, pour appren-
dre la cuisine. S'adresser, Wyder,
Hôtel de l'Ange, Nyon.

On désire louer

[3792] pour le 15 septembre, à
Vevey ou à Montreux, un appa-
rtement de deux à quatre pièces
meublées, avec cuisine. Adresser
les offres avec prix, à Lausanne,
Clos-du-Soir, Deaulieu, 1^{er} étage.

ON CHERCHE A LOUER

[3856] une boulangerie bien
achalandée, si possible, avec au-
chalage ou aussi avec du terrain,
dans une grande localité ou ville.
De préférence dans le canton de
Neuchâtel, Vaud ou Genève. Offres
sous chiffre H 652 N, à Haas-
enstein & Vogler, Neuchâtel.

PIANO

3789. Faute d'emploi, à vendre
un beau piano Erard à bas
prix. S'adresser avenue Villamont
19, au magasin.

A VENDRE

[3795] beau break léger, 1 et
2 chevaux, chez Fleuret, Ecu-
vies, Genève.

VOITURES

3767. A vendre un petit due
très léger avec siège devant, mo-
bile, et un phéon-break, six
places, prix très modérés, chez
J. Jacoud, place de la gare, à
Morges.

A VENDRE

[2455] grande et belle propriété
de rapport et d'agrément,
52 hectares, bâtiment de ferme et
habitation de maître, située près
de Thonon-les-Bains (H^o-Savoie).
Revenu net 3 1/2 %. — S'adr. à M.
J. Rollier, à Thonon-les-
Bains

A LOUER

[3809] pour le 15 août prochain,
la villa
Le Presbytère
Deaulieu, 8 chambres, terrain d'agrè-
ment, jardin potager, dépendan-
ces. Conditions très avanta-
geuses pour famille peu nom-
breuse. S'adr. étude Gaultis &
Moret, notaires, Lausanne.

Faire-part

Cartes de visite
Enveloppes
DEUIL
sont livrés en 2 heures
PAR
L'IMPRIMERIE VINCENT
Ruelle St-François.
LAUSANNE

Les familles Pfleger et

Kamm remercient cordiale-
ment toutes les personnes qui
leur ont témoigné tant de sym-
pathie dans ces jours de
deuil.

AVIS MORTUAIRE

Aux nombreux amis et connaissances, nous avons le chagrin
de faire part qu'il a plu à Dieu le Tout-Puissant de rappeler à
Lui, après une courte maladie, notre cher époux et père,
Alexandre SEILER
(né en 1849)
grand conseiller et propriétaire d'hôtel, à Zermatt,
après avoir reçu les saints sacrements de l'Eglise.
Priez pour lui.
n8941z-3853

Pour la famille affligée,

Vve Seiler, Cathrein et enfant.